

St Paul de Vence®



CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équipe de l'Office de Tourisme s'engage en interne à développer des actions éco-responsables

NOS ACTIONS AU QUOTIDIEN



J'économise la lumière aux étages, et à la cave, j'éteins lorsque personne n'y est.
Je ferme la porte d'accès à la cave (partie non chauffée du bâtiment).
J'utilise raisonnablement la climatisation en été et le chauffage en hiver.
J'économise l'énergie et l'eau au quotidien.
J'utilise une tasse ou un verre à la place d'un gobelet en plastique ; je favorise les gourdes et les remplis à l'eau de nos fontaines.



Je trie les déchets en vue de les recycler : cartouches, consommables d'impression, papiers, brochures, cartons, plastiques, canettes, déchets alimentaires et ordures ménagères.
A noter, chaque bureau dispose de poubelles dédiées au tri et ordures ménagères.



Lorsque je commande de la documentation auprès des Offices de Tourisme, je commande modérément afin d'éviter le gaspillage.
Je gère les stocks de documentation de manière adaptée afin d'éviter les surplus.



Je mets mon ordinateur en veille lorsqu'il n'est pas utilisé. Le soir, j'éteins ordinateur et écran.
J'imprime de manière raisonnée de préférence en recto verso et en noir et blanc en réutilisant le papier.
J'organise des réunions dématérialisées avec nos prestataires via skype ou par téléphone.



Je favorise les transports en commun ou le covoiturage lors de déplacements : formations, eductours...

LES CERTIFICATIONS



L'Office de Tourisme est classé par Atout France en catégorie 1.



L'Office de Tourisme est certifié par la Marque Qualité Tourisme depuis 2017. En cela, il met en place les principes éco-environnementaux encouragés par la marque.



L'Office de Tourisme est labellisé Accueil Vélo, marque nationale : il propose des parcours sur son territoire et ses alentours, des parkings à vélo, met à disposition du visiteur un kit réparation, et recommande des adresses adaptées et certifiées (hébergements, loueurs, réparateurs...).



L'Office de Tourisme travaille en partenariat avec des entreprises éco-labellisées (Imprim'vert, PEFC, certification ISO 14001) pour l'intégralité de ses travaux d'impression.

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS ET DES VISITEURS



Organisation d'eductours pour le personnel des établissements adhérents afin qu'il puisse relayer auprès du visiteur les informations touristiques et les sensibiliser dans les éco-gestes (randonnées, emplacements des arrêts de bus et horaires, calendrier du tri sélectif, localisation des containers pour le recyclage...).



L'Office de Tourisme recommande les transports en mobilité douce (bus, train...).



Diffusion de brochures du Département des Alpes Maritimes, de la Région et du parc des Préalpes d'Azur liés à la protection de l'environnement ainsi que des itinéraires vélo, au sein de son espace détente au 1er étage.

Cette chartre évoluera dans le temps, au fil de nos actions.